

L'assurance maladies graves

Une protection pour éviter d'épuiser rapidement vos économies

La maladie frappe sans avertir et sans distinction. Lorsqu'elle survient, elle entraîne des conséquences physiques, psychologiques et financières importantes qui souvent n'ont pas été prévues. Avez-vous pris les dispositions nécessaires pour faire face à une telle éventualité? Une protection d'assurance en cas de maladies graves peut vous éviter des tracas supplémentaires à la suite du diagnostic d'une maladie grave.

De nos jours, grâce aux progrès de la science et de la médecine, un nombre de plus en plus élevé d'adultes et d'enfants survivent à une maladie grave comme, par exemple, le cancer, une maladie cardiovasculaire, un AVC, la sclérose en plaques, la leucémie ou la fibrose kystique. Si bien qu'on oublie à quel point être victime d'une telle maladie ou avoir à sa charge un enfant malade peut avoir des répercussions majeures sur ses économies. Si vous ou votre enfant étiez atteint d'une maladie grave, seriez-vous en mesure d'assumer les dépenses directement ou indirectement liées à une telle maladie? Une assurance maladies graves peut vous prémunir contre l'épuisement éventuel de vos économies.

L'assurance invalidité et l'assurance maladies graves

«Pas de problème. J'ai une assurance invalidité au travail qui couvrira mon manque de revenu en cas d'arrêt de travail», vous dites-vous? C'est un bon départ. Mais sachez que l'assurance maladies graves répond à un besoin différent et complémentaire.

L'assurance invalidité vous procure un certain pourcentage de votre salaire en cas d'invalidité et vous permet de continuer à payer les dépenses courantes.

L'assurance maladies graves¹, quant à elle, vous verse un montant forfaitaire pouvant varier de 10 000 \$ à 2 000 000 \$ et vous permet ainsi d'assumer les dépenses supplémentaires associées à une maladie grave. Des exemples? Obtenir des soins à domicile, de l'aide domestique pour les tâches ménagères ou la garde des enfants, entreprendre des travaux pour adapter votre domicile, faire l'acquisition d'équipement adapté, continuer de rembourser vos dettes... ou tout simplement pour vous faire plaisir.

Sans être alarmiste, les statistiques mentionnent que un Canadien sur trois sera atteint d'un cancer

au cours de sa vie² et que un homme sur deux sera atteint d'une maladie coronarienne³. Assurez-vous que votre planification financière tienne compte de ces probabilités et prenez dès maintenant les dispositions nécessaires pour votre tranquillité d'esprit.

Mettez vous à l'abri d'un tel risque

L'assurance maladies graves prévoit le versement d'un montant forfaitaire libre d'impôt lorsque l'assuré survit au moins 30 jours après le diagnostic d'une maladie ou d'une intervention chirurgicale visée au contrat.

Une protection en version enrichie⁴ couvre jusqu'à 25 maladies et chirurgies comprenant notamment les cancers, les maladies cardiovasculaires, les AVC, la sclérose en plaques, la maladie d'Alzheimer et la greffe d'organe. Une autre en version pour enfant⁵ couvre, entre autres, l'autisme, le diabète de type 1, la dystrophie musculaire, la fibrose kystique et la paralysie cérébrale.

De plus, l'assurance maladies graves inclut gratuitement les services d'assistance Best Doctors^{MD} vous donnant accès aux meilleures connaissances et aux meilleurs renseignements médicaux qui soient tout en vous donnant les moyens de prendre en charge vos soins de santé.

Ce sujet vous intéresse? En tant que conseiller en sécurité financière, je peux vous en expliquer tous les détails. Communiquez avec moi sans tarder pour fixer une rencontre où je vous donnerai tous les renseignements nécessaires sur l'assurance maladies graves.

1. Les produits *Second souffle* de La Capitale. Voir les conditions applicables à cette assurance dans le dépliant client.
2. Société canadienne du cancer.
3. Fondation des maladies du cœur - Manchettes santé et statistiques
4. Produit *Second souffle enrichi*.
5. Produit *Second souffle enfant*.


La Capitale
 Assurance et services financiers



Jérémie Ratté
 Représentant autonome
 Conseiller en sécurité financière*
 Représentant en épargne collective**
 Cell. : 418 540-9494
 418 615-0864
 jeremie.ratte@lacapitale.com

www.jeremie-ratte.com

* Partenaire de La Capitale services conseils inc., cabinet de services financiers
 ** Pour le compte de La Capitale services conseils inc., cabinet de services financiers